

Association syndicale des canaux d'Hortillonnages

Compte-rendu de réunion du Syndicat du 15 décembre 2021

Membres présents : Bernard BOCQUILLON, Patrick DESSEAUX, Alain GEST, (Président), Jacques LEULLIER (Vice-Président), René NOWAK, Jean-Claude RENAUX et Jacques THELLIER.

Personnes invitées : Jean-Marie DUCHEMIN et René SABATIER,

Membre excusée : Brigitte FOURE

Personnes invitées : Claudine DUMSER (Amiens Métropole), Laurent GAVORY (Amiens Métropole), Patrick GORLET (Amiens Métropole), Fatima OUADI (Amiens Métropole), Mathieu WEINACHTER (Amiens Métropole) et Monsieur Hervé DAVION (AMEVA pour sa mission d'assistance pour l'élaboration du plan de gestion) présent pour l'examen des points 2,3 et 4.

La réunion est organisée en présentiel.

Monsieur GEST remercie les participants et indique que Madame FOURE s'est excusée. Il constate le quorum et informe les membres de la participation de Monsieur Hervé DAVION, responsable du Pôle gestion des milieux aquatiques et GEMAPI à l'étude des points 2,3 et 4 de l'ordre du jour.

0- Nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur GEST propose à Monsieur Bernard BOCQUILLON d'être secrétaire de séance, ce qu'il accepte volontiers. Il propose ensuite de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu de la réunion du syndicat du 3 novembre 2021.

Le compte-rendu n'amène pas de remarques.

Il est approuvé à l'unanimité.

2- Attribution du marché de prestation pour l'élaboration du « plan de gestion du réseau hydrographique des Hortillonnages et rédaction des dossiers réglementaires »

3- Attribution du marché de prestation pour des « analyses de sédiments et de sols » pour l'élaboration du plan de gestion

4- Elaboration du plan de gestion et du dossier réglementaire : perspectives

Monsieur GEST propose que les trois points soient traités ensembles avec trois délibérations à la clé. Elles visent à attribuer deux marchés de prestation pour, d'une part l'élaboration du « plan de gestion du réseau hydrographique des Hortillonnages et rédaction des dossiers réglementaires » et d'autre part, des « analyses de sédiments et de sols ». Une fois ces deux marchés attribués et donc leur montant connu, il proposera une délibération arrêtant le budget, actant le plan de financement de façon à pouvoir solliciter les subventions.

Monsieur GEST donne la parole à Monsieur DAVION. Ce dernier propose aux personnes présentes de prendre les documents qui leur ont été transmis et présente de façon synthétique, d'une part le cadre proposé pour les recueillir les offres prestations, et les offres reçues pour chacune. Les éléments figurent dans les rapports et délibérations approuvées.

Monsieur GEST propose de réagir au sujet de l'analyse des offres reçues pour la prestation d'élaboration du « plan de gestion du réseau hydrographique des Hortillonnages et rédaction des dossiers réglementaires ». Monsieur DESSEAUX relève la grande différence de prix. Monsieur THELLIER attire l'attention sur la terminologie utilisée pour les bras d'eau. Il rappelle que les rieux sont les cours d'eau considérés comme « servitude publique » alors que les fossés ont un usage privé. Monsieur DAVION rappelle qu'au-delà de la terminologie locale, un arrêté préfectoral de 2016 a cartographié les cours d'eau qui relèvent de la nomenclature réglementaire, c'est-à-dire le long desquels s'appliquent des points précis de la réglementation. Monsieur GEST constate que les membres sont d'accord sur ce point et formellement leur demande d'attribuer le marché pour un montant de 62 218 € à la société CE3E. *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Il propose à Monsieur DAVION d'évoquer le deuxième marché à attribuer qui concerne les analyses de vases. Ce dernier rappelle que le marché porte uniquement sur les analyses assurées en laboratoire car les prélèvements sur le terrain seront assurés par son équipe. Monsieur GEST constate qu'il propose de retenir la SAS Eurofins pour 9 822 € TTC. A défaut de question, il constate que le marché est attribué à cette entreprise pour le montant indiqué.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il propose ensuite d'approuver le budget total de l'opération qui se décline ainsi :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de l'AMEVA :	9 567,50 € TTC
- Prestation : Diagnostic, plan de travaux et dossier réglementaire	61 218,00 € TTC
- Analyse de sédiments et de sols pour 16 km	9 822,00 € TTC
- Frais d'enquête publique : publicités légales, indemnité commissaire enquêteur,... (estimés à ce stade)	9 500,00 € TTC

Pour un total, de 90 107,50 € TTC mais avec les participations suivantes attendues :

- Agence de l'Eau Artois Picardie :	37,35 %
- Région des Hauts de France	15,00 %
- Département de La Somme	15,00 %
- Association Syndicale des Canaux d'Hortillonnages	32,65 %

Qui ont été approuvées par les différents partenaires dans le cadre du Plan Somme.

Monsieur GEST soumet au vote des syndicats le budget, l'autorisation de demander le commencement anticipé de l'opération et de solliciter les aides financières.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Monsieur GAVORY précise que la première réunion du comité de pilotage sera consacrée à l'examen de l'état physique du réseau, élément de connaissance qui sera nécessaire au syndicat pour prendre position sur l'ampleur de l'évolution du périmètre d'intervention de l'association que le syndicat souhaite voir formalisée dans les futurs statuts. Monsieur DAVION ajoute que l'état des sédiments devrait être aussi disponible, ce qui permettra de connaître également précisément la procédure réglementaire à suivre. Il quitte ensuite la réunion.

Monsieur GEST annonce que la réunion avec Madame la Préfète concernant la gestion de la fréquentation du réseau de canaux des Hortillonnages est envisagée le 6 janvier à 16h30 mais doit être confirmée. Il ajoute avoir demandé à être accompagné d'un représentant de l'association des Hortillonnages, de SOS Hortillonnages, d'un propriétaire, et d'un élu de Camon ou de Rivery. Il propose aux membres présents de lui faire remonter les questions précises sur la thématique évoquée. Monsieur THELLIER rappelle qu'un courrier co-signé des deux associations (SOS Hortillonnages et Association de sauvegarde) avait été envoyé sur ce même sujet et que la réponse leur avait été faite que la situation serait étudiée. Monsieur GEST rappelle que la problématique reste complexe en termes de droit et que selon lui la réglementation doit permettre d'arrêter un cadre. Monsieur GAVORY ajoute qu'une précédente note transmise au syndicat avait indiqué que sur les cours d'eau non domaniaux un règlement pouvait être mis en place à l'initiative de la Préfecture ou de ses services, après avoir mis l'ensemble des personnes intéressées autour d'une table pour convenir d'un cadre commun.

Monsieur GEST propose ensuite de passer au point

5- Présentation du projet d'activités 2022

Madame OUADI indique que Monsieur GORLET qui a organisé les relevés va assurer la présentation.

Monsieur GORLET indique que le programme a été établi sur la base de 100 mètres cubes par semaine, avec des variations conditionnées par les possibilités de dépôt. Dans ces conditions, un objectif de 4 300 mètres cubes devraient être sortis des rieux et pièges à vase selon les résultats de mesures d'envasement réalisées au moyen d'un sonar. Seront également assurés le ramassage mensuel des encombrants ainsi que les interventions sur les herbiers de Jussie, espèce invasive. Quant au faucardage, il sera dimensionné et programmé selon l'importance du développement de la végétation. Monsieur THELLIER ajoute qu'il y aurait également un Myriophylle qui serait envahissant. Monsieur GEST constate que les quantités proposées sont dans la moyenne. Monsieur GORLET précise qu'il s'agit d'un minimum. A la demande de Monsieur BOCQUILLON, il précise que la demande de vases vient surtout des maraîchers et que s'impose la limite légale des 400 m² couverts par propriétaire sans limite en hauteur. Monsieur GEST conclut donc que la proposition de programme annuel comprend en plus le plan de gestion, mais aussi l'assemblée générale qui selon lui est à nouveau en attente de l'évolution positive de la situation sanitaire. Elle avait été envisagée en avril. Monsieur GAVORY rappelle qu'il sera nécessaire de disposer de l'état du réseau de

canaux, fruit du diagnostic du plan de gestion pour arrêter le futur domaine d'intervention de l'association qui figurera dans les statuts proposés au vote de l'assemblée générale. Monsieur GEST confirme à Monsieur LEULLIER que l'assemblée générale devra être organisée en présentiel et qu'il espère que la saisonnalité de l'épidémie, que le printemps le permettra. De plus, Monsieur GAVORY rappelle que l'option de l'organiser sur Mégacité et en semaine devrait permettre de disposer d'une salle dans les délais qui se présenteraient. Monsieur GEST propose de retenir une date lors de la prochaine réunion. Monsieur THELLIER insiste sur le fait que d'ici cette date, l'entrevue avec Madame La Préfète aura eu lieu et, sur la responsabilité qu'a l'association dans la réunion de plus de 1 000 personnes.

Monsieur GEST constate que le projet de programme d'activités ne suscite pas d'autres remarques.

Monsieur GAVORY indique que les projets d'activités et de budget sont examinés et peuvent être débattus mais qu'ils seront votés après avoir été portés à la connaissance des membres, dans les mêmes conditions que l'an dernier. Ils devront être délibérés pour le 31 janvier à l'appui d'un rapport de l'avis des membres sur la proposition qui sera laissée à leur disposition durant au moins deux semaines dans les mairies des communes concernées par les Hortillonnages.

Monsieur GEST propose de tenir la réunion le vendredi 21 janvier 2022 à 17h00. Elle devra être confirmée.

A la demande de Madame OUADI, Monsieur GEST informe le syndicat que Monsieur GORLET va faire valoir ses droits à la retraite. Madame OUADI ajoute que l'échéance serait cet été et constate que son remplacement doit être assuré au cours des prochains 6 mois. Elle propose d'autoriser la procédure de recrutement. **Monsieur GEST constate que les syndicats sont d'accord pour la lancer.** A la demande de Monsieur LEULLIER, elle ajoute qu'il aura lieu à l'externe comme à l'interne en sachant que les tâches à réaliser sont particulières.

Monsieur GEST donne la parole à Madame DUMSER pour assurer la

6- Présentation du projet de budget primitif, de bases de répartition et de tarifs 2022

Elle reprend les chiffres figurant dans le tableau ci-dessous

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Libellé	Total 2021	Proposition 2022
		Reprise sur excédent budgétaire 2021		39 200
	6042	Achats d'études, prestations de services	16 000	16 000
	6061	Fournitures non stockables EDF EAU	2 000	4 000
	60631	Fournitures d'entretien	-	2 000
	60632	Fournitures équipement, divers	2 000	2 000
	6064	Fournitures administratives	400	200
	60622	Carburants	8 000	9 000
	6132	Location immobilière	4 674	6 000
	61521	Bâtiment	1 000	1 000
	61551	Maintenance Matériel roulant	5 400	7 000
	61558	Maintenance Autres matériels	-	500
	616	Primes d'assurance	5 500	5 500
	617	Études et recherches	50 000	51 000
	6184	Versement à des organismes de formation	1 100	1 000
	621	Personnel extérieur au service	136 000	128 000
	6225	Rémunération d'intermédiaires	19 000	20 000
	6226	Honoraires (AMO)+ commissaires enquêteurs	-	6 400
	623	Publicité, publications	-	1 000
	6261	Affranchissement	500	500
	6262	Télécommunication	500	500
	628	Autres services extérieurs	1 000	1 000
011	63	Impôts, Taxes foncières	1 000	1 000

TOTAL 011			254 074	263 600
	654	Pertes sur créances irrécouvrables	-	1 000
65	6554	Contribution AMEVA	1 100	600
TOTAL 65			1 100	1 600
67	673	Titres annulés	20 000	5 000
TOTAL 67			20 000	5 000
Total Dépenses courantes			275 174	270 200
023	Virement à la section d'investissement		54 000	54 000
Total dépenses			329 174	324 200

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Total 2021	Proposition 2022
	70688	Redevance visiteurs	98 000	135 000
	70688	Redevances barques	39 000	40 000
	70688	Redevances foncier	69 000	70 000
TOTAL 70			206 000	245 000
	7478	Subvention Agence de l'eau		40 000
TOTAL 74			-	40 000
Total recettes			206 000	324 200

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Libellé	Total 2021	Proposition 2022
21	2181	Renouvellement matériel	10 000	10 000
21	2188	Autres immobilisations corporelles	44 000	44 000
TOTAL			54 000	54 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total 2021	Proposition 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	54 000	54 000
TOTAL		54 000	54 000

Elle explique que :

Le montant des dépenses courantes s'établirait à 270 200 € et les dépenses d'investissement à 54 000 € TTC.

Les postes importants de dépenses sont :

- les coûts de fonctionnement qui concourent à la réalisation du programme de travaux, pour un montant d'environ 224 000 €, y compris l'investissement pour la pose de panneaux d'information,
- l'élaboration des dossiers réglementaires et du plan de gestion comprenant la procédure d'enquête publique pour un montant d'au moins 57 400 €,
- l'organisation de l'assemblée générale avec l'invitation d'au moins 1 220 personnes, donc une vaste salle dont la location est onéreuse et une organisation pour un minimum de 26 000 €.

Le montant des recettes courantes (taxes + redevances visiteurs) estimée pour une année pleine équivalent à 2019 s'élève à 245 000 €. Il faut y ajouter la recette de l'Agence de l'Eau relative au plan de gestion estimée à 40 000 €. La totalité des recettes est donc estimée à 324 200 €, sous réserve du maintien des tarifs votés pour 2021.

Monsieur GEST pose la question de l'opportunité de l'augmentation des tarifs en sachant que les prévisions annoncent une augmentation de l'inflation, surtout que les redevances représentent plus de 75 % des recettes. Madame DUMSER rappelle que les deux exercices précédents ont permis d'afficher un excédent de plus de 140 000 €. Monsieur DESSEAUX se souvient

qu'il avait été évoqué de faire évoluer les tarifs après l'assemblée générale. Le syndicat décide donc de rester sur les niveaux de tarifs de l'an dernier. Monsieur LEULLIER estime qu'il ne faut pas faire évoluer les tarifs à la fois, pour des considérations financières mais aussi, pour le moral des personnes concernées. Madame DUMSER informe sur la situation des redevances visiteurs 133 300 € en 2019 et 76 072 € en 2020 qui est donc en baisse. A la demande de Monsieur DUCHEMIN, Monsieur GAVORY précise que l'ensemble des structures organisant des visites payantes doivent verser la redevance « visiteurs » soit le musée des Hortillonnages, le festival, le club nautique de Rivery, le restaurant O jardin, Amis des Hortillonnages, le jardin des vertueux, et les Copains Babords. Monsieur GEST insiste sur le fait que les personnes identifiées sont sollicitées. Monsieur RENAUX évoque le cas des clubs de canoë extérieur à la place d'Amiens. Monsieur DUCHEMIN ajoute les clubs de paddles. Monsieur LEULLIER attire l'attention sur les limites du raisonnement : paiement de la redevance vaut droit à utiliser le site. Monsieur RENAUX insiste sur la nécessité de contenir la pression commerciale en la réglementant. Monsieur DUCHEMIN indique constater que de nombreuses barques ne sont pas immatriculées. Monsieur GEST rappelle qu'une difficulté est le contrôle mais qu'il a été demandé à la Police nationale de rendre compte de leurs interventions sur site en sachant qu'Amiens Métropole avait financé en totalité une embarcation pour ses services. Il estime qu'un règlement est une solution mais qu'il faudra être en capacité de le faire respecter.

Monsieur RENAUX informe que sa commune étudie la possibilité de réglementer le stationnement des barques sur les emprises de sa commune. Cela aurait comme vertu d'organiser le stationnement et d'avoir la liste des personnes occupant des espaces. Il propose que dans la mesure où ce serait possible d'avoir un échange avec les autres communes pour généraliser l'organisation. Monsieur LEULLIER attire l'attention sur les conflits d'usage du chemin de halage. Monsieur RENAUX rappelle que dans la traversée des Hortillonnages, trois gestionnaires se partagent sa gestion : Amiens, Rivery et le conseil départemental. Monsieur THELLIER s'agissant des conditions de stationnement des barques, attire l'attention sur le fait que les personnes fréquentant les Hortillonnages sont plutôt modestes et que le montant du prix de l'emplacement doit être raisonnable. Toujours au sujet des barques, il propose lors d'une prochaine réunion d'inviter le Directeur Régional à l'Environnement, à l'Aménagement et au Logement (DREAL) afin d'évoquer la situation des barques coulées dans le cours des bras de l'Avre. Pour lui, une solution doit être trouvée pour évacuer les barques abandonnées qui occupent inutilement des emplacements. Monsieur RENAUX rappelle que les polices municipales sont mobilisées dans la mesure où les barques en question se trouvent sur le domaine des communes. Monsieur DUCHEMIN attire l'attention sur les deux catégories de détenteur de barques ceux qui s'en servent pour gagner leur terrain, et les autres qui en ont une autre utilisation : promenade, pêche ... et sur le fait que le nombre d'emplacements n'est pas suffisant. Il espère que le parking de la barque ne sera pas payant. Surtout que certains propriétaires ont dû payer une taxe foncière pour leur cabane qu'il ne payait pas avant. Pour Monsieur RENAUX, ils ne la payaient pas précédemment alors qu'ils auraient dû et il sait qu'une mise à jour a été assurée par les services fiscaux. Il rappelle que toute surface est redevable et que certaines personnes n'avaient pas déclaré leur construction. Monsieur DUCHEMIN confirme qu'il n'évoque pas le cas de la redevance sur le foncier de l'association syndicale. Monsieur THELLIER considère que les grandes cabanes sont sources de pollution car les personnes y restent plus longtemps.

Monsieur GEST propose de reporter l'examen du point **7- Evolution des statuts à la prochaine séance.**

Il appelle ensuite les questions diverses **8- Points divers.**

Monsieur BOCQUILLON souhaite connaître la réponse à sa question relative au PLU d'Amiens. Monsieur GAVORY se rapprochera de lui. Monsieur THELLIER propose d'inviter Le DREAL pour évoquer le curage de l'Avre et ses bras, et la gestion des barques coulées sur son cours. Monsieur GEST propose d'évoquer cette question lors de la réunion du mois de janvier. Monsieur DUCHEMIN pose la question de la politique d'achat de terrain dans les Hortillonnages. Monsieur GEST confirme la démarche qui a deux finalités, faciliter l'installation et le maintien de maraichers, favoriser l'activité du festival Arts et Jardins. Monsieur RENAUX ajoute qu'Amiens Métropole a une convention avec la Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) qui peut user de son droit de préemption. Elle informe donc la collectivité des ventes, qui demande l'avis aux maires concernés sur l'opportunité d'acquisition. Monsieur THELLIER adhère à l'objectif de relancer la culture maraîchère, surtout s'il s'agit de la culture biologique. Monsieur LEULLIER s'inquiète de l'extension de l'emprise du festival. Monsieur GEST répond que la collectivité est vigilante et que ses motivations pour les achats de terrain sont publiques car figurent dans une délibération. Monsieur RENAUX ajoute que cette vigilance porte sur les potentielles activités commerciales. Monsieur THELLIER insiste sur la nécessité de conserver une certaine sérénité au site.

Monsieur GEST en l'absence de questions autres, remercie les participants et clôt la réunion.